

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue **le mardi 12 janvier 2016** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1 arrivé à 20 h 35
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

001-2016 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2015**
- 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 15 DÉCEMBRE 2015**
- 5. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Demande de subvention 2015
 - 7.2 Module- taxation ainé
 - 7.3 Résolution-VoxSun
 - 7.4 Résolution- transfert des montants pour les remboursements des fosses septiques au montant de 600 \$ à même le surplus libre pour 2015.
- 8. RÉGLEMENTATION**
- 9. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 9.1 Présentation et approbation des comptes
- 10. VARIA**
 - 1. PERMIS :**
 - 2015-0015- Démolition de porcheries
 - 2015-0016- Démolition et reconstruction d'une remise
 - 2015-0017- Démolition d'une porcherie
 - 2015-0018- Opération cadastrale
 - 2015-0019- Construction neuve
 - 2015-0020- Installation septique
 - 2015-0021- Rénovation intérieure et extérieure
 - 2. CARNAVAL SAINT-ESPRIT**
 - 3. RAQUETTE**
 - 4. Demande de Monsieur Claude Duval**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

002-2016 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

003-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Pierre Mercier, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du 12 janvier 2016, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

004-2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2015

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Charles Smith, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

005-2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 15 DÉCEMBRE 2015

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Lucien Chayer, le procès-verbal, de la séance spéciale du 15 décembre 2015, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

006-2016 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

007-2016 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

008-2016 DEMANDE DE SUBVENTION

Sur la proposition du conseiller Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest de subventionner les demandes suivantes pour l'année 2016:

NOM	Montant
Comité d'action paroissiale de Saint-Roch-de-l'Achigan	200,00 \$
Amitié, Musique et Danse	200,00 \$
Cercle de Fermières	200,00 \$
TOTAL	600,00 \$

Adoptée.

009-2016 NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET ACHAT D'UN MINI-MODULE INFORMATIQUE SYGEM

ATTENDU que le gouvernement a mis en place un nouveau programme d'aide pour compenser l'augmentation des taxes municipales découlant de l'augmentation de la valeur imposable sur un nouveau rôle d'évaluation;

ATTENDU que les municipalités seront tenues d'indiquer aux personnes propriétaires d'une unité d'évaluation résidentielle d'un logement, lorsqu'elles leur transmettront leur compte de taxes, le montant de subvention auquel elles

pourraient avoir droit en raison d'une augmentation de la valeur de leur immeuble excédant la moyenne de 7,5 %, advenant qu'elles satisfassent aux autres critères du programme;

ATTENDU que cela pourra se faire par une inscription sur le compte de taxes ou par l'utilisation du formulaire prescrit à cette fin;

ATTENDU qu'il revient aux municipalités d'indiquer aux propriétaires concernés le montant de subvention auquel ils pourraient avoir droit, le gouvernement a prévu une enveloppe de 2 000 000 \$ afin de les aider pour l'implantation du programme;

ATTENDU que cette somme sera répartie entre les municipalités à partir des données sur les logements admissibles apparaissant aux sommaires du rôle d'évaluation foncière, pour un montant minimum de 500 \$ par municipalité;

ATTENDU que la compagnie Infotech offre un mini-module au coût de 500 \$, remboursable par le MAMOT, pour l'implantation de ces nouvelles normes dans la suite des logiciels Sygem;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Mercier et résolu à l'unanimité par les conseillers de la municipalité de Saint-Roch-Ouest de faire l'acquisition du mini-module visant les normes du nouveau programme d'aide pour les personnes âgées pour compenser l'augmentation des taxes municipales découlant de l'augmentation de la valeur imposable sur un nouveau rôle d'évaluation auprès la compagnie Infotech au coût de 500 \$ remboursable par le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'occupation du territoire.

Adoptée.

010-2016 SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE

CONSIDÉRANT QUE toute les municipalités membre de la MRC de Montcalm change de fournisseur de système de téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QUE c'est la compagnie VoxSun qui aura les contrats;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'utilisation des services de VoxSun sont nettement inférieurs aux services utilisés actuellement via la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Bélanger et résolu à l'unanimité par les conseillers de la municipalité de Saint-Roch-Ouest ;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer un contrat d'achat pour un montant maximal de 3109.75 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise le paiement des frais mensuel afférant à la signature du contrat pour le reste de l'année 2016;

Adoptée.

011-2016 RÉSOLUTION-TRANSFERT UN MONTANT À MÊME LE SURPLUS LIBRE

ATTENDU la résolution no 143.1-2013;

DONC, il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité par les conseillers que la directrice générale soit autorisée à transférer, à même le surplus libre, un montant de 600 \$ pour les remboursements des vidanges des fosses septiques pour l'année 2015.

Adoptée.

Le Conseiller Luc Duval arrive à 20 h 35

012-2016 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures payées par internet au montant de 3 397,56 \$ et les chèques émis pour le mois de janvier 2016 du # 7018 au # 7053, totalisant 55 884,90 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

Adoptée.

013-2016 VARIA

1. PERMIS :

- 2015-0015- Démolition de porcheries
- 2015-0016- Démolition et reconstruction d'une remise
- 2015-0017- Démolition d'une porcherie
- 2015-0018- Opération cadastrale
- 2015-0019- Construction neuve
- 2015-0020- Installation septique
- 2015-0021- Rénovation intérieure et extérieure

2. CARNAVAL

Sur la proposition du conseiller Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'accorder un budget de 50 \$ pour l'achat de matériel pour le Grand Carnaval de Saint-Esprit, qui aura lieu le 31 janvier 2016.

3. RAQUETTE DU SUCRIER

Sur la proposition du conseiller Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser une dépense de 80 \$, pour l'achat d'une paire de raquette du sucrier pour la décoration du bureau.

4. COURS D'EAU CHARBONNEAU/LEBEAU

Le Conseiller Luc Duval nous informe qu'un citoyen lui a fait une demande pour faire nettoyer *le cours d'eau* Charbonneau-Lebeau, l'inspecteur municipal va faire le suivi au printemps.

014-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par, les conseillers, que la séance soit levée à 21 h 25.

Signé _____
Mario Racette,
Maire

Signé _____
Sherron Kollar,
Directrice générale

015-2016 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 012-2016, lesquelles s'élèvent à 59 282,46 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

Signé _____
Sherron Kollar,
Directrice générale